



Déclaration de la CGT-Educ'Action 94 CDEN du 18 février 2018

94 Monsieur le Préfet, Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental, Madame la Directrice Académique et Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Faire de l'École une priorité nécessite des moyens et une politique ambitieuse. Hélas, c'est tout l'inverse que propose ce gouvernement. Les politiques menées depuis près de 20 ans ont conduit à l'augmentation des inégalités scolaires et à la dégradation des conditions de travail des enseignant·e·s. Actuellement, l'Assemblée nationale examine le projet de la mal nommée « loi pour une école de la confiance », portée par le ministre de l'Éducation. Jean-Michel Blanquer propose une loi qui remet en cause la liberté d'expression des personnels, fait des cadeaux à l'enseignement privé en contraignant les communes à financer les écoles maternelles privées, instaure l'école du socle et détruit la formation initiale, et met l'évaluation à la botte du ministère en supprimant le CNESECO mais fait confiance aux enseignant·e·s en faisant fonctionner l'école avec toujours moins de moyens. Ainsi, 2650 postes vont être supprimés dans le second degré, 400 postes dans les administrations. Dans le premier degré, les 1800 créations ne compenseront pas les 4000 postes nécessaires pour le dédoublement des CE1 en REP, ce qui dégradera les conditions de travail des élèves et des enseignants partout ailleurs.

Ainsi, pour le Val de Marne, malgré les 180 postes attribués pour 92 élèves supplémentaires, 173 seraient dédiés au dispositif « 100 % réussite ». Difficile d'envisager des ouvertures de classes ou créations de postes là où c'est nécessaire. La carte scolaire ne pourra se faire que par redéploiements des moyens et par de nouvelles dégradations des conditions de travail et d'apprentissage. Si nous actons positivement les ouvertures proposées, nous regrettons fortement que cela entraîne la fermeture de nombreuses classes, surtout en maternelle.

Concernant les effectifs, près de la moitié des écoles maternelles et élémentaires auront en moyenne des effectifs au-dessus de 25 élèves par classe, parmi ces écoles, 44 auront des moyennes supérieures à 29 ! Si nous insistons sur les effectifs trop chargés, c'est justement parce qu'ils rendent le travail plus difficile, compliquent indiscutablement les conditions d'apprentissage des élèves et plus généralement les conditions de travail des enseignant·e·s. Et cela, sans même évoquer l'augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou hautement perturbateurs. C'est ce que dénonce de façon récurrente la CGT Educ'Action qui revendique des effectifs inférieurs à 20 élèves par classe maximum et 15 en Éducation Prioritaire.

S'agissant de l'école maternelle, rappelons ici le constat récent fait par le Défenseur des droits qui recommande dans son rapport annuel du 19 novembre dernier d'améliorer le taux d'encadrement en maternelle « de manière significative afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des programmes ». La France se classe en effet parmi les pays au plus mauvais taux d'encadrement en maternelle, c'est-à-dire aux

effectifs les plus lourds, juste derrière le Chili et le Mexique ! Quant à la scolarisation des moins de 3 ans, les recherches montrent la corrélation entre scolarisation précoce et réussite future. La scolarisation à 2 ans est un facteur de réussite notamment pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire. Depuis les années Sarkozy, la scolarisation précoce est trop souvent utilisée comme variable d'ajustement pour justifier d'une baisse des effectifs globaux. Il est grand temps d'inverser la courbe et de créer des pôles TPS sur le département.

Au sujet des ULIS écoles, nous constatons qu'aucun dispositif supplémentaire n'est ouvert à la rentrée, alors que notre département est sous-doté en places d'établissements spécialisés et cela participe grandement aux dysfonctionnements vécus avec souffrances par les élèves, les familles, les écoles et nos collègues.

Alors même que notre département connaît une hausse démographique, sur le terrain, les remplaçant·e·s manquent, les effectifs dans les classes explosent, les RASED - réseau d'aide aux élèves en difficulté - sont exsangues. Chronique d'une catastrophe annoncée... Le 11 février l'ensemble des représentants des personnels a souligné que la pénurie de moyens impacte grandement la qualité du Service Public d'Éducation, et a rejeté le projet de carte scolaire lors d'un vote unanime contre.

Enfin, le projet de circulaire mouvement 1^{er} degré est une aberration pour notre département.

Dans le second degré la situation n'est guère plus enviable. Au dernier CTSD, la CGT s'est prononcée comme d'autres syndicats contre l'ensemble des DHG du Val de Marne, jugées très insuffisantes pour couvrir les besoins. Depuis cette date, les enseignant·e·s ont découvert avec stupéfaction le montant ahurissant des heures supplémentaires qu'ils devaient absorber, ce qui conduit dans de nombreux endroits à des situations ubuesques : prenons l'exemple d'une discipline pour laquelle il y a 110 heures d'apport et 110 heures de besoin. À première vue, le scénario semble idéal, avec une répartition d'heures facile à effectuer. Hélas, c'est compter sans les heures supplémentaires, imposées aux professeur·e·s de manière absurde, ce qui conduit à fragiliser le poste du dernier arrivant, qui va devoir s'épuiser à faire cinq heures ailleurs, alors qu'il pourrait toutes les faire dans son collège ! Cela va conduire à une multiplication des compléments de service. Pour les collègues comme pour les chef·fe·s d'établissement, les emplois du temps vont vite se transformer en casse-tête. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Et quid du suivi des élèves avec des professeur·e·s fatigués et sans arrêt en partance ? S'il a toujours apprécié les drapeaux, notre ministre adore encore plus les usines à gaz. Il a un don particulier pour rendre les établissements ingérables. Dans le cadre de cette préparation de rentrée, la CGT Educ'Action mettra tout en œuvre pour contrer sa politique en sauvant un maximum de postes.

Enfin, pour terminer, nous nous tournons vers les élu·e·s pour leur faire part de notre inquiétude concernant les fusions d'écoles.

La CGT Educ'Action tient à réaffirmer qu'elle n'est pas opposée à ce type d'opérations si elles ne débouchent pas sur la création de groupes scolaires dépassant les 200 élèves.

Cela étant dit, en cas de fusion, nous souhaitons que soient explicitées clairement dans cette instance, les règles relatives à l'attribution du poste de direction et des postes d'adjoint·e·s.

Mais l'amendement AC501, devenu l'article 6 bis de la loi sur « l'école de la confiance » ne nous rassure pas. Cet article a d'ailleurs été voté pendant les vacances des zones A et B, ce qui en dit long sur le sens du dialogue de notre ministre. En cette période de prétendu « grand débat », cela ne manque pas de sel.

La CGT Educ'Action, n'est pas hostile à un travail conjoint ponctuel et volontaire entre le 1^{er} degré et le collège, mais elle refuse ce pilotage qui a pour but d'imposer un carcan pédagogique et institutionnel dont les collègues ne veulent pas. Nous ne sommes d'ailleurs pas dupes sur l'objectif qui consiste avant tout à faire des économies d'échelle à tous les niveaux (bivalence, mutualisation des personnels administratifs et de direction, services partagés, regroupements de niveaux, etc).

Pour la CGT Educ'Action, cette démarche va avoir de lourdes conséquences sur le système éducatif actuel. Cette création « d'établissements publics des savoirs fondamentaux » regroupant les classes de la maternelle à la fin du collège va encore accentuer une école à plusieurs vitesses : pour la majorité, l'école du socle limitée aux fondamentaux, des contenus plus ambitieux pour ceux et celles qui en auront les moyens avec la possibilité d'études supérieures.

En un mot comme en cent, quid de l'avenir du Service Public d'Éducation, dans le Val de Marne comme ailleurs ? Il ne suffira pas d'avoir des drapeaux de la France et de l'Europe avec les paroles de la Marseillaise affichés dans nos salles de classe sous une carte de France, pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant·e·s ! Est-ce cela « l'École de la confiance » ? Les articles formulés dans cette proposition de loi ne sont pour nous ni de nature à rétablir une confiance, ni de nature à faire progresser tous les élèves dans une école à la fois formatrice et émancipatrice. La réalité du manque criant de moyens pour l'école, non plus. Nous n'acceptons pas les économies faites sur le dos de la jeunesse de ce pays. La petite musique lancinante qui chante en boucle la « dépense publique » à baisser nécessairement, en lieu et place de développement des services publics, instruments de solidarité et de justice sociale, trace la ligne de cette politique ultra libérale que nous combattons.

La CGT Educ'Action restera attentive et offensive pour que les droits des élèves et des personnels titulaires ou non-titulaires soient respectés.